



Mairie de QUÉBRIAC 5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC

Téléphone : 02.99.68.03.52 / Télécopie : 02.99.68.10.14

mairie@quebriac.fr / Site internet : <http://www.quebriac.fr>

Directeur de la publication : Armand CHÂTEAUGIRON Impression: Par nos soins

Les P'tits Ateliers de Québriac

Les P'tits ateliers ont repris leurs activités. Animés par des bénévoles de la commune, une quinzaine de séances est proposé à la salle NoëLys jusqu'à mi-février 2017. Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous, jeunes ou moins jeunes, débutants ou confirmés.

Les animations sont nombreuses et variées :

Cuisine pour tous « Camembert en croûte » Samedi 26 novembre de 14h30 à 16h30, « Galette des Rois » samedi 7 janvier de 14h30 à 16h30

Le Ba-ba de la couture « Création d'un pantalon droit » sur deux séances : Jeudi 17 novembre et jeudi 24 novembre de 14h à 16h30

Ecrire à la plume et à l'encre sur deux séances : Mercredi 14 décembre et mercredi 4 janvier de 15h à 17h

Créations Manuelles « Porte-clés Chouette » Mardi 8 novembre de 20h à 22h et « Décorations de Noël » Mardi 6 Décembre de 15h à 17h

Veillée Contée « Echangeons nos histoires, chacun pourra conter son histoire » vendredi 20 janvier à 20 heures

Art Floral « Centre de table de Noël » lundi 12 décembre de 18h30 à 20h30 et « Tableau mural » sur deux séances Lundi 16 janvier et Lundi 23 janvier de 18h30 à 20h30

Tricot et Crochet « Créations d'hiver » lundi 14 novembre de 14h30 à 16h30

Récup' Créatives « Bijoux en capsules de café » mardi 29 novembre de 20h à 22h et « Mini-fleurs en vernis à ongles » Mardi 7 Février de 20h à 22h

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Julie au 02 99 84 78 46

Le nombre de places est limité.

Comment bénéficiez de l'offre Ma Commune Ma Santé



Contactez directement par téléphone les conseillers spécialisés de l'association Actionm au numéro : 05 64 10 00 48 (appel local) afin d'être pris en charge pour l'intégralité de votre demande.

Ou Prendre rendez-vous auprès du CCAS en contactant la Mairie au 02 99 68 03 52.

Une couverture santé accessible à tous, y compris les jeunes

Jeu récréatif / CCAS de Québriac

Le CCAS de Québriac organise le 2^{ème} jeudi du mois une après-midi récréative pour tous les joueurs, jeunes et moins jeunes de Québriac qui souhaitent passer un agréable moment de détente et de découverte.

Des jeux d'adresse, de mémoire, de calcul, de logique...pour tous les goûts. Pour le simple

plaisir du jeu et dans l'envie d'échanger en toute convivialité.

Entrée libre, de 14h15 à 16h15, à la **salle du village du Courtil Noë**.

Prochaines dates :

les jeudis 10 novembre 2016, jeudi 8 décembre 2016, jeudi 12 janvier 2017, jeudi 9 février 2017.

Venez nous rejoindre !



QUEB'RANDO

Assemblée générale le **vendredi 18 novembre** 2016 A 18H30 à la Salle Noël's du Courtil Noël .

Crèche de Noël à l'Ormel

Rendez-vous le 3 décembre à 17 heures pour l'inauguration et l'illumination de la 16^{ème} édition et pour accueillir le premier marché de Noël de Québriac. Artisans ou artistes de Québriac, venez, vous faire connaître pour vendre ou présenter vos créations lors de ce marché.

Inscription auprès de la mairie avant le jeudi 24 novembre 2016.

Soit par Mail imenuet@quebriac.fr



Vente de sapins de l'APE (Association des parents d'élèves)

L'APE organise une vente de sapins de Noël. Ce sont tous des sapins Normann dont le prix varie de 20 à 35 euros selon la taille.

Le bon de commande est à remettre à l'équipe enseignante ou au magasin « le Ptit plus » ou à Mr. Chapa 18 rue de la donac 35190 Québriac.

Les sapins seront à retirer le samedi 3 décembre de 10h00 à 12h, sur le parking devant

l'école.

L'argent récolté servira à financer les projets de l'école pour les enfants de Québriac.

Commande à passer avant le 23 novembre 2016

Invitation

Le Maire et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux le samedi 7 janvier 2017
11h00 à Salle de la Nouasse.



INFO RECENSEMENT

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile, et ce entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. *Se munir de sa carte d'identité ou passeport, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.* Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Mon Village

Vous avez des projets pour animer votre village, le mettre en valeur, l'embellir (mettre en place des espaces fleuries ou autres...). Venez nous rejoindre ! La commune met en place une commission « mon village »,

S'inscrire au secrétariat de la mairie au 02 99 68 03 52

Renseignements : Christine Clolus : 02 99 68 01 17

Trail du Clocher Tors

22 janvier 2017

La seconde édition est en cours de préparation avec quelques modifications de parcours sur les deux distances de 15 et 27 km pour toujours faire découvrir de nouveaux chemins de notre commune à nos participants. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} octobre et sont encourageantes. L'aménagement de la place de la mairie sera modifié pour pouvoir accueillir les 700 coureurs attendus pour cette seconde édition 2017 (contre 600 en 2016) avec un départ et une arrivée sur la D81 au niveau de la bibliothèque.

Contact : 06 79 23 00 05 ou trailduclochertors@orange.fr

Pour garantir la réussite de cette seconde édition et inscrire ce trail durablement dans le calendrier des courses Nature en Bretagne, nous avons besoin de bénévoles pour accueillir les coureurs, sécuriser les parcours et servir le buffet à l'arrivée. Nous recherchons également bien évidemment des sponsors. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Enfin, un grand merci à Gaston et son association Cyclo Club de Québriac pour son soutien financier. Celui-ci va nous permettre d'avoir un peu de trésorerie et réaliser quelques investissements.

Objets trouvés

Recherchent propriétaires !

Un certain nombre d'objets, de clés, perdus ou oubliés sont déposés à la mairie, vous pouvez contacter la mairie.

Halloween

C'est désormais une tradition et nous sommes nombreux à avoir reçu cette année encore la visite de sorcières et autres monstres lors de la soirée d'halloween nous épargnant un sort contre quelques bonbons. Nous retiendrons le soin apporté par les enfants à la confection de leurs déguisements et nous ne retiendrons que cela, l'aspect festif d'Halloween. Parfois, les enfants ne reçoivent pas de bonbons dans une maison. Ce n'est pas bien grave, ce sera peut-être pour l'année prochaine et en tous cas, ce n'est pas une raison pour lancer des œufs sur les façades des maisons qui ne participent pas à la fête.

Sans doute n'y avait-il pas de mauvaises intentions dans ces lancers, mais les marques sont très difficiles à retirer. Ce serait bien que les auteurs passent en mairie pour se signaler, la gendarmerie ayant reçu au moins une plainte.

Inscriptions sur les listes électorales



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (suite au recensement militaire). Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande. Rendez-vous à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, la date limite étant fixée au 31 décembre 2016, pour les élections de 2017.

Ca se passe à la bibliothèque...

Initiation et création sonores

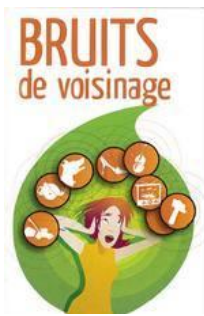
Mercredi 7 décembre de 14h à 16h,
venez participer à l'atelier « **les fabriques sonores** »
avec **Denis Gente** plasticien sonore

Lors de cet atelier, les participants seront invités à collecter des sons à partir d'objets de récupération amenés (polystyrène, carton, papier, ardoise) ou la voix et ainsi par jeu d'imitation à reproduire au mieux le son de chaque insecte écouté préalablement.

Pensez à vous inscrire, au 02 99 68 11 64 ou par mail jetulis@quebriac.fr (places limitées)

Bibliothèque « Je, tu, lis... » 28 rue de la liberté- 35190 QUEBRIAC

(Atelier soutenu par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique en parallèle de l'exposition « Anima(ex)Musica » du collectif Tout /Reste /à /Faire - 3 novembre au 14 décembre parcours en Bretagne Romantique)



Troubles de voisinage : bruits de comportement

(nuisances sonores)

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Bruits punissables

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, ...)
- ou par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont :

- **répétitifs,**
- **intensifs,**
- **ou qu'ils durent dans le temps.**

À savoir :

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

La nuit (22h-7h)

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.